



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture/Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales  
mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

## Arrêté DC-BPE-n°07-2024

### PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES FORMATION SPÉCIALISÉE DITE « DES CARRIÈRES »

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.341-16 à R.341-25 relatifs aux missions, à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 et suivants ;

**Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010-0387 du 29 avril 2010, modifié, portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°10-2024 du 8 mars 2024, portant délégation de signature au profit de M. Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**Vu** le mail du 04 janvier 2024 de Mme Virginie JOURNÉ, hydrogéologue agréée et coordonnateur pour le département d'Eure-et-Loir, concernant la représentation des hydrogéologues agréés ;

**Vu** le courrier du 19 mai 2023 de l'organisation professionnelle Minéraux Industriels – France (MI-F), faisant part de son souhait de représentation au sein de la CDNPS formation dite « des carrières » et son mail du 29 janvier 2024 proposant la désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant au sein du collège n°4 ;

**Vu** le mail du 13 février 2024 de l'UNICEM Centre-Val de Loire, proposant la désignation de membres titulaires et suppléants au sein du collège n°4 ;

**Vu** le mail du 22 mars 2024 de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir désignant Mme Nathalie VELIN, maire de Guainville, en tant que membre titulaire, en remplacement d'un maire n'ayant plus mandat ;



**Considérant** qu'en application de l'arrêté DC-BPE- n°01-2023 du 16 janvier 2023, modifié, portant composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation spécialisée dite « des carrières », le mandat des membres autres que de droit de cette instance a expiré le 1<sup>er</sup> février 2024 et que ce mandat est renouvelable ;

**SUR proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La formation dite « des carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est présidée par le Préfet ou son représentant.

Elle est composée comme suit :

**1° Collège des représentants des services de l'Etat :**

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant,
- Le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et de Patrimoine, ou son représentant,
- Le chef de l'Unité Départementale D.R.E.A.L d'Eure-et-Loir, ou son représentant,
- Le Directeur de la Citoyenneté de la Préfecture d'Eure-et-Loir, ou son représentant.

**2° Collège de représentants élus des collectivités territoriales et le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Madame Sylvie HONNEUR-BÛCHER</b> , Conseillère Départementale	<b>Madame Anne BRACCO</b> , Conseillère Départementale
<b>Monsieur Hervé BUISSON</b> , Conseiller Départemental	<b>Monsieur Eric GERARD</b> , Conseiller Départemental
<b>Monsieur Pascal LECLAIR</b> , Maire de Nogent-Sur-Eure	<b>Monsieur Denis-Marc SIROT-FOREAU</b> , Maire d'Amilly
<b>Madame Nathalie VELIN</b> , Maire de Guainville	<b>Monsieur Philippe LECHEVALLIER</b> , Maire de Dampierre-sur-Avre
Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée.	

**3° Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles:**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Monsieur Pierre LHOPITEAU</b> , Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir	<b>Monsieur Thibaud GUILLOU</b> , Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
<b>Madame Virginie JOURNÉ</b> , Hydrogéologue	<b>Monsieur Philippe GOMBERT</b> , Hydrogéologue
<b>Monsieur Pascal DHUICQ</b> , Association Eure-et-Loir Nature	<b>Monsieur Francis MILLARD</b> , Association Eure-et-Loir Nature
<b>Monsieur Pierre FETTER</b> , Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir	<b>Monsieur Thierry COUVRAY</b> , Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir
<b>Madame Germaine FRAUDIN</b> , Fédération Environnement Eure-et-Loir	<b>En attente de désignation</b>

**4° Représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Monsieur Yohann PORLIER</b> , EUROVIA Centre Loire, désigné par la Fédération Régionale des Travaux publics du Centre-Val de Loire	<b>Monsieur Daniel GUAISON</b> , Pigeon TP, désigné par la Fédération Régionale des Travaux publics du Centre-Val de Loire
<b>Monsieur Gérald GAUTIER – Groupe MEAC SAS</b> , désigné par l'organisation professionnelle Minéraux Industriels-France	<b>M. Antoine SOUBIEN – Groupe MEAC SAS</b> , désigné par l'organisation professionnelle Minéraux Industriels-France
<b>Monsieur Gaëtan CARON</b> , LAFARGEHOLCIMSMB, désigné par l'UNICEM	<b>Monsieur Fabrice GERVAIS – EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES – ETS ROLLAND</b> , désigné par l'UNICEM
<b>Monsieur Emmanuel ROUSSEAU</b> , SAS Pigeon Granulats Centre et Ile-de-France, désigné par l'UNICEM	<b>M. Pascal BONFILS – CEMEX Granulats ELG (28)</b> , désigné par l'UNICEM
<b>Monsieur Christian LAYE</b> , S.M.B.P., désigné par l'UNICEM	<b>Monsieur Bertrand MINIER</b> , Les Calcaires Dunois, désigné par l'UNICEM

**ARTICLE 2 :** Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

**ARTICLE 3 :** Les conditions de fonctionnement de la formation spécialisée dite « des carrières » de la CDNPS sont fixées dans son règlement intérieur.

**ARTICLE 4 :** Le bureau des Procédures Environnementales de la Préfecture assure la préparation, l'organisation de la formation dite « des carrières » de la CDNPS ainsi que son

secrétariat sur propositions des observations relevées par les services instructeurs, pour chacun des dossiers relevant de leurs compétences respectives .

**ARTICLE 5:** Sauf démission ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été nommés, le mandat des membres expirera dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté.

**ARTICLE 7:** M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la formation spécialisée dite « des carrières » de la C.D.N.P.S et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le **28 MARS 2024**

**LE PRÉFET**

Le Préfet  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Yann GÉRARD

*La présente décision peut être déférée au Tribunal administratif situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication.*

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

**Tout recours (excepté le télérecours) doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.**